

## Errata

---

Volume 50, numéro 2, avril-juin 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1030078ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1030078ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

### Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

### ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

### Citer ce document

(2004). Errata. *Documentation et bibliothèques*, 50(2), 144–144.

<https://doi.org/10.7202/1030078ar>

---

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2004

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

sait pas si les villes qui pourraient se détacher du noyau central reviendront à la pratique antérieure. Mais on pourrait s'y attendre en raison de la culture des hommes et des femmes politiques des agglomérations de moindre importance et des revenus toujours trop limités. En somme, la nouvelle ville devrait constituer une garantie que les pratiques d'un autre âge seront oubliées.

Le maintien de Québec dans ses nouvelles frontières et la constitution d'un réseau moderne de bibliothèques de lecture publique permettra une diversification des collections qui n'est pas envisageable si chacune reste sur son quant-à-soi et essaie de vivre en régime plus ou moins autarcique. Des documents vendus à gros prix, qui n'intéressent souvent que des groupes spécialisés restreints, seront négligés pour un lectorat limité alors qu'un bassin de lecteurs plus important en rendrait l'achat possible. De plus, le partage des ressources et la rationalisation des achats à l'intérieur du territoire favoriseront l'acquisition d'un plus grand nombre de titres de documents imprimés ou électroniques. Un réseau plus étendu permettra également de constituer des collections en langues étrangères destinées notamment à tous les néo-Québécois. Les bibliothèques pourraient ainsi contribuer à l'effort collectif visant à favoriser l'accueil des immigrants et à assurer leur maintien à long terme.

Enfin, un réseau de lecture publique plus important (possédant des collections patrimoniales régionales) ouvre des perspectives sur des ententes de coopération ou de collaboration avec les autres établissements documentaires de la Capitale-Nationale. La nouvelle ville est le siège de quelques réseaux de bibliothèques qui auraient intérêt à coopérer avec le réseau de lecture publique. On peut penser aux bibliothèques de l'Université Laval, à celles de la Fonction publique et, peut-être, à celles des cégeps du territoire. Si, à l'avenir, cette perspective se concrétisait, les abonnés des différents réseaux auraient accès à des collections sur presque tous les sujets, à des collections spécialisées, et cela, parfois dans leur voisinage. Bref, après entente, le réseau sera davantage en mesure de profiter des collections des autres bibliothèques de la nouvelle ville et de faire profiter ainsi le lectorat des autres établissements documentaires de ses propres biens culturels.

Le maintien des frontières municipales de Québec établi par le gouvernement Landry, et pour l'instant,

discrètement entériné par le gouvernement Charest, signifierait de nombreux bénéfices pour le lectorat des villes tant du centre que de la périphérie. L'évolution et les progrès sont déjà observables en raison de l'impact des nouvelles techniques. Un éclatement de la ville ne serait pas la fin de tout, mais il en découlerait une pause dans les avancées déjà mesurables. À l'inverse, la confirmation des structures mises en place, il y a trois ans, confirmerait le sens de l'évolution et contribuerait à briser les embacles rencontrés dans la mise en réseau des bibliothèques. ♦

GASTON BERNIER, ex-directeur de la  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

EDWARD A. COLLISTER, autrefois à la  
Bibliothèque administrative

SOLANGE CYR, bibliothécaire  
au ministère de l'Éducation

FRANÇOISE DESLAURIERS, retraitée de la  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

LOUISE DION, retraitée de l'Université Laval

RÉNALD DROLET,  
retraité de l'Assemblée nationale

NICOLE DUFRESNE, Bibliothèque de  
l'Assemblée nationale

AGATHE GARON, retraitée de l'Université Laval

JEAN-PIERRE GERMAIN,  
à titre individuel (Québec)

MARIE GOYETTE, à titre individuel (Beauport)

CONSTANCE GRÉGOIRE, ex-bibliothécaire de  
Charlesbourg

NORMAND GUÉRETTE, retraité, autrefois du  
ministère de l'Énergie et ex-bénévole de la  
Bibliothèque de Cap-Rouge

MARCEL HUDON, retraité de l'Université Laval  
et ex-maire de L'Ancienne-Lorrette

MIREILLE HUNEULT, bibliothécaire au  
ministère de l'Éducation (Québec)

ANDRÉ PARADIS, retraité du ministère de la  
Culture et des Communications

JEAN PAYEUR, directeur de l'Institut canadien  
de Québec (Beauport)

JEAN-LOUIS RIOUX, informaticien et  
bibliothécaire conseil

FRANÇOISE SORIEUL, à titre individuel  
(Québec)

#### E R R A T A

*Dans le volume 49, numéro 4 de Documentation et Bibliothèques, l'auteur du compte rendu du Dictionnaire biographique des Évêques catholiques du Canada de Jean Leblanc n'apparaît pas. Nous tenons à nous excuser auprès de monsieur Nive Voisine, professeur émérite de l'Université de Laval, de cette malencontreuse erreur.*

*Dans le volume 50 numéro 1 de Documentation et Bibliothèques, nous mentionnions que la saisie des données avait été faite par Ginette Chandonnet et Louise Marcotte. Il fallait lire que « L'indexation et la saisie des données ont été faites par Ginette Chandonnet et Louise Marcotte ». Nous présentons toutes nos excuses aux auteures.*

NDLR